



DÉFENSE
RÉGION
NORD-EST

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) N°1 du CMG de Metz

La CAPSO N°1 du CMG de Metz regroupant l'armée de Terre (TERRE), l'armée de l'Air et de l'Espace (AIR), le Commissariat au Numérique de la Défense (CND ex DIRISI), l'État-Major des Armées (EMA) et le Service de Santé des Armées (SSA) s'est tenue le jeudi 25 juin 2026 sous la présidence du Directeur du CMG de Metz.

La **CFDT Défense** a lu une déclaration liminaire, ainsi que les autres organisations syndicales présentes.

En ouverture, l'administration a annoncé des modifications des tableaux initialement transmis aux élus, résultat uniquement d'une consultation tripartite FE-CMG-ATE.

La **CFDT Défense** rappelle que la stabilité et la fiabilité des documents préparatoires sont essentielles pour garantir un examen en toute transparence et équitable des dossiers.

Les ajustements présentés ne concernent qu'un changement de domaine technique au sein d'une même profession. Une souplesse a été observée pour intégrer un agent, même en distorsion d'emploi au sein de sa formation, dès lors que le seuil de trois candidats pour un essai n'était pas atteint.

La **CFDT Défense** prend acte de cette souplesse, mais insiste sur la nécessité d'une application homogène dans toutes les formations. Elle alerte sur les risques de disparités et demande une harmonisation stricte des pratiques pour garantir l'équité entre les agents.

Les élus ont constaté que cette année la réglementation a été appliquée strictement pour l'ensemble des dossiers examinés.

La **CFDT Défense** se félicite de ce retour à une application rigoureuse des textes. Elle rappelle que le respect des règles est indispensable pour garantir la crédibilité du processus d'avancement et la confiance des agents.

*LA CFDT DÉFENSE EXIGE
UNE POLITIQUE
D'AVANCEMENT ÉQUITABLE,
TRANSPARENTE ET
RÉELLEMENT À LA HAUTEUR
DE L'ENGAGEMENT DES
OUVRIÈRES ET OUVRIERS
DE L'ÉTAT.*

Malgré des améliorations, les bases d'effectifs du CMG demeurent insuffisantes pour identifier de manière fiable les agents conditionnant à l'ancienneté ou au titre des mesures transitoires. Certaines mesures ont permis des reclassements, mais des situations restent en suspens, notamment pour les HG CE ne pouvant bénéficier des dispositifs antérieurs à 2022.

La **CFDT Défense** demande une évolution réglementaire pour éviter que certains agents ne se retrouvent durablement bloqués dans leur parcours professionnel. Elle revendique une adaptation des textes permettant une progression cohérente et équitable pour les HG CE concernés.

**PERSONNELS
À STATUT OUVRIER**

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

Conformément aux éléments présentés en séance, les décisions d'avancement suivantes ont été examinées et arrêtées.

Avancement d'échelon au choix : 28 avancements sur 128 conditionnants.

Volume de droits d'échelons choix attribué au titre de 2026		
ATE	Population conditionnante pour le calcul du volume avt échelon choix	Application des 22%
TERRE	115	25
AIR	6	1
CND	/	
EMA	/	
SSA	7	2

Dont 2 avancements au profit de chefs d'équipe.

Avancement de groupe des ouvriers de l'État non-chefs d'équipe (OE NCE) : 47 avancements sur 481 conditionnants soit 9,77% d'avancement.

NON CHEFS D'ÉQUIPE									
ATE	GV VII	HG	HGN	HCA	HCBI issu de HCA	HCBI issu de HG	HCBI issu de HGN	HCC	TOTAL
TERRE	13	3	4	12	6	2		2	42
AIR	1				1				2
CND									0
EMA									0
SSA		2	1						3

5 avancements au choix
14 avancements sur liste d'attente
28 avancements à l'essai

Avancement de groupe des ouvriers de l'État chefs d'équipe (OE CE) : 7 avancements sur 108 conditionnants soit 6,48% d'avancement.

CHEFS D'ÉQUIPE							
ATE	HG CE	HGN CE	HCA CE	HCBI CE issu de HCA CE	HCBI CE issu de HG CE	HCBI CE issu de HGN CE	HCC CE
TERRE			2	1			1
AIR			1				
CND							
EMA		1					
SSA				1			

1 avancement au choix
1 avancement sur liste d'attente
5 avancements à l'essai

★ Le Directeur du CMG a reconnu que le retard dans l'attribution des droits d'avancement 2026 complique l'organisation des essais, désormais autorisés jusqu'au 31 octobre 2026. Les ATE ont confirmé que la répartition des droits est effectuée selon les besoins exprimés par les employeurs.

La **CFDT Défense** rappelle que la lisibilité du calendrier et la fluidité des procédures sont essentielles pour les agents comme pour les employeurs. Elle demande que les retards constatés ne deviennent pas structurels et que les CMG disposent des moyens nécessaires pour garantir une gestion fiable et anticipée des droits.

Avancement de groupe par formation qualifiante :

1 groupe HCA pour le 3 RHC
3 groupes VII dont 1 chacun pour le 8RMAT, 28 GG et 511RT.

Changement de profession à groupe égal :

Pour le 6 RMAT : 1 changement d'ouvrier de Gestion des stocks > gestion de la chaîne d'approvisionnement Supply Chain.

★ Pour le 8 RMAT : 1 candidat non retenu au motif qu'il ne justifie pas avoir suivi la formation Excel perfectionnement.

Avancement à l'ancienneté :

1 groupe HG pour le 6 RMAT
1 groupe VII pour le 94 RI

Primo chef d'équipe et titularisation :

★ Le CMG nous informe qu'il y a 7 primo-nominations de chef d'équipe et 9 titularisations.

ATE	primo chef d'équipe	titularisation chef d'équipe
TERRE	6 au total dont 2 VII, 1 HG, 3 HCA	6 au total dont 2 HG CE, 1 HCA CE, 2 HCB CE, 1 HCC CE
AAE	1 VII	3 au total dont 1 VII CE, 1 HG CE, 1 HCA CE
CND, EMA, SSA	0	0

PERSONNELS À STATUT OUVRIER



DÉFENSE
RÉGION
NORD-EST

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

Concernant les nominations en qualité de chef d'équipe, l'administration a également présenté le cas d'un agent du 8 RMAT, classé HCD CE, dont la nomination n'a pas été validée. Le CMG a justifié ce refus par l'absence de cumul d'ancienneté requis après changement de profession, condition pourtant indispensable au regard des décrets et arrêtés applicables. Ce dossier a été réexaminé en séance et demeure en cours d'étude, dans l'attente d'un éventuel remplacement du conditionnant par un autre agent répondant pleinement aux critères réglementaires. Le CMG a indiqué que cette situation pourrait retarder la publication du procès-verbal, le temps de finaliser l'analyse et de sécuriser la conformité statutaire de la décision. La **CFDT Défense** restera vigilante quant à la qualité du dialogue social et à la cohérence des décisions prises par les CMG et les ATE.

La **CFDT Défense** réaffirme son engagement à défendre les intérêts des ouvrières et ouvriers de l'État. Elle continuera à porter une vision exigeante de l'avancement, fondée sur la reconnaissance du mérite, l'équité de traitement et la valorisation des compétences techniques indispensables aux missions du ministère des Armées.

Le Directeur du CMG a remercié l'ensemble des participants pour le bon déroulement de la séance. La **CFDT Défense** remercie les agents pour leur engagement quotidien et invite les personnels à se rapprocher de leurs délégués de proximité pour toute question relative à l'avancement.

**PERSONNELS
À STATUT OUVRIER**

Metz, le 16 juillet 2026